Envoyé en préfecture le 19/02/2021
Reçu en préfecture le 19/02/2021
Affiché le
ID : 018-200027076-20210217-2111-DE

Communauté de communes
Arnon Boischaut Cher

PROJET EDUCATIF

INTERCOMMUNAL

2021

Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher

Service enfance-jeunesse

2 Rue Brune – 18 190 CHÂTEAUNEUF/CHER

02 48 60 42 38

Envoyé en préfecture le 19/02/2021
Reçu en préfecture le 19/02/2021
Affiché le
ID : 018-200027076-20210217-2111-DE

PREAMBULE

Parce que l'éducation est un processus qui s'inscrit dans la durée, le Projet Éducatif Intercommunal de la Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher (CDC ABC) est défini pour une durée de 6 ans (2021-2026) et concerne les communes de Chambon, Châteauneuf sur Cher, Chavannes, Corquoy, Crézançay-sur-Cher, La Celle-Condé, Lapan, Levet, Lignières, Montlouis, Saint Baudel, Saint Loup des Chaumes, Saint Symphorien, Serruelles, Uzay-le-Venon, Vallenay, Venesmes et Villecelin.

Il a vocation à permettre à l'ensemble des acteurs éducatifs - en premier lieu les enfants et les jeunes âgés de 3 à 17 ans, ainsi que leurs familles, mais aussi les élus et personnels de la Communauté de communes et des Mairies qui composent celle-ci, les partenaires institutionnels dont l'Education nationale, la Caisse d'Allocations Familiales du Cher, la Mutualité Sociale Agricole Beauce Cœur de Loire, le Conseil Départemental du Cher et associatifs, etc. - d'initier une réflexion élargie sur les enjeux éducatifs du territoire et de l'animer de façon durable tout au long de la durée de sa mise en œuvre.

Il a pour ambition de constituer un outil partagé pour développer la cohérence et la qualité de l'action éducative à l'échelle intercommunale, tant au sein des structures d'animation (accueils périscolaires, centres de loisirs, accueils jeunes), acteurs éducatifs du territoire (établissements scolaires, associations, initiatives individuelles et collectives, etc.).

S'appuyant sur des éléments de diagnostic du territoire et de la population, il énonce des valeurs et objectifs éducatifs, propose des actions, liste les moyens mobilisés et à mobilier et définit les processus de mise en œuvre permettant d'atteindre les objectifs fixés. Sa conduite participative, de son élaboration à son évaluation, constitue l'un des principaux leviers de sa réussite.

En lien avec la Convention Territoriale Globale (Ctg), la CDC ABC a développé une démarche participative impliquant des acteurs des 18 communes, animée conjointement avec la Caf. Cette démarche s'est traduite par l'organisation de rencontres individuelles ou collectives à destination des enfants, des jeunes, de leurs familles, des élus, des associations… afin de recueillir leurs avis et propositions.

Ce document présente la synthèse des réflexions menées par les différents acteurs qui ont participé à la démarche. Il s'agit à la fois d'un outil au service du pilotage de la politique éducative intercommunale et d'un support à la mobilisation du plus grand nombre autour des questions éducatives.

Le partenariat éducatif ne se décrète pas, mais se construit progressivement afin de tenir compte des situations particulières de tous les acteurs éducatifs, de leurs contraintes et enjeux spécifiques, le Projet Éducatif Intercommunal de la CDC ABC se développera selon une démarche progressive. Il s'agit dans un premier temps de consolider l'existant en s'appuyant sur les forces et les volontés des acteurs éducatifs locaux et en mobilisant les partenariats institutionnels et associatifs en place. Dans un second temps, la mise en œuvre du Projet Éducatif Intercommunal s'attachera à remédier aux insuffisances repérées, par la mise en œuvre d'actions nouvelles et par une (re)structuration opérationnelle des relations et des organisations. Enfin, dans un troisième temps, il s'agira de conforter l'inscription de la réflexion, des réflexions et de l'action partenariale dans la durée et la sérénité, par l'animation d'une organisation partenariale dynamique.

Cette structuration progressive permettra de passer de l'actuel partenariat distant à la collaboration, puis à la co-construction.

Envoyé en préfecture le 19/02/2021
Reçu en préfecture le 19/02/2021
Affiché le
ID : 018-200027076-20210217-2111-DE

COUP D'ŒIL SUR LE TERRITOIRE

En quelques chiffres et quelques mots, il s'agit de découvrir ici les principales caractéristiques de la CDC ABC, ayant un impact sur le Projet Educatif Intercommunal. Des diagnostics plus étoffés ont été réalisés, dans le cadre de la Ctg élaborée avec la Caf du Cher, la MSA Beauce Coeur de Loire et le Conseil Départemental du Cher. Ces documents sont à la disposition des acteurs éducatifs du territoire.

1. Répartition de la population sur le territoire

En 2018, la CDC ABC comptabilise 8109 habitants sur les 19 communes.

Au 1er janvier 2019, la CDC ABC ne compte plus que 18 communes, suite à la fusion de Corquoy et Sainte Lunaise.

Liste des communes de l'intercommunalité

Nom	Code Insee	Gentilé	Superficie (km^2)	Population (dernière pop. légale)	Densité (hab./km^2)
Chambon	18046		13,91	171 (2018)	12
Châteauneuf-sur-Cher (siège)	18058	Castelneuviens	21,97	1 455 (2018)	66
Chavannes	18063	Chavannais	24,06	167 (2018)	6,9
Corquoy	18073	Corquoysiens	22,62	206 (2018)	9,1
Crézançay-sur-Cher	18078	Crézançaynois	7,65	58 (2018)	7,6
La Celle-Condé	18043		30,94	199 (2018)	6,4
Lapan	18122	Lapanais	10,5	210 (2018)	20
Levet	18126	Levetois	25,97	1 386 (2018)	53
Lignières	18127	Lignérois	21,88	1 357 (2018)	62
Montlouis	18152	Montlouisiens	18,98	109 (2018)	5,7
Saint-Baudel	18199	Saint-Baudelois	30,09	252 (2018)	8,4
Saint-Loup-des-Chaumes	18221	Loupiens	18,55	299 (2018)	16
Saint-Symphorien	18236	Symphoriennais	9,54	134 (2018)	14
Serruelles	18250	Serruelliens	7,51	71 (2018)	9,5
Uzay-le-Venon	18268	Uzayniens	34,6	402 (2018)	12
Vallenay	18270	Vallenaisiens	25,66	726 (2018)	28
Venesmes	18273	Venesmois	31,76	818 (2018)	26
Villecelin	18283	Villecelinois	9,39	89 (2018)	9,5

Source : Wikipédia – recensement 2018

La Caf du Cher, en 2014, a recensé 1189 familles allocataires sur l'ensemble du territoire, dont 294 familles qui bénéficiaires de prestation d'accueil de jeunes enfants (Paje).

Zoom sur le tissu associatif

La CDC ABC dénombre sur son territoire *(sources : mairies de la CDC ABC)* :

- 52 associations sportives (badminton, handball…)
- 51 associations de loisirs (comités des fêtes, environnement…)
- 31 associations culturelles (musique, théâtre, patrimoine…)
- 24 associations sociales/humanitaires (pompiers, anciens combattants…)
- 8 associations petite enfance/enfance (parents d'élèves, RAM…)

Envoyé en préfecture le 19/02/2021
Reçu en préfecture le 19/02/2021
Affiché le
ID : 018-200027076-20210217-2111-DE

2. Des enjeux repérés par les acteurs éducatifs

Les acteurs éducatifs du territoire ressentent le besoin de créer du lien entre les différents champs de l'éducation pour une cohérence et une continuité éducative. Au cours des entretiens collectifs et/ou individuels menés dans le cadre de la Ctg, trois problématiques majeures sont identifiées :

- Conforter l'attractivité du territoire en faisant évoluer les services à destination des familles et des habitants en fonction des évolutions sociétales et des besoins (petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, vie sociale, logement).

- Renforcer l'accès aux droits sur le territoire.

- Consolider la dynamique partenariale dans l'intérêt communautaire.

NOS ORIENTATIONS EDUCATIVES

A l'occasion de différentes démarches, et la mise en place de la Ctg conclue avec la Caf du Cher, la Mutualité Sociale Agricole Beauce Cœur de Loire et le Conseil Départemental du Cher, un diagnostic du territoire a été réalisé. A partir de ces éléments, une synthèse a été effectuée.

Présentées ci-après, les orientations éducatives définissent les objectifs qui vont guider l'action éducative locale sur le territoire de la CDC ABC, de façon transversale quels que soient les acteurs, publics ou sujets concernés, en référence aux principes précédemment présentés.

1. Organiser une proposition éducative cohérente et soucieuse de l'équité territoriale

Répondre aux besoins de tous les enfants et jeunes du territoire, c'est se soucier plus fortement encore, de ceux qui sont éloignés, notamment d'un point de vue géographique, des propositions éducatives existantes au sein de la Communauté de communes ou dans son périmètre proche. Il s'agit donc de rapprocher l'offre éducative des enfants et des jeunes du territoire en permettant leur mobilité, en délocalisant des actions, en mutualisant ou en créant d'autres.

- Renforcer l'intensité de l'action dans les communes les plus éloignées

- Prendre en compte les disparités existantes entre les communes et les compenser par l'organisation d'activités ponctuelles.

2. Laisser aux enfants la possibilité de gérer leurs temps libres

Considérant que les enfants sont les premiers acteurs de leur éducation et que le temps libre est par nature non contraint, les propositions formulées ne doivent pas avoir vocation à obliger ou restreindre, mais plutôt à ouvrir des champs de possibles, à permettre de faire des choix, d'imaginer et de mener à bien des projets. Il conviendra donc de former les acteurs éducatifs, d'adapter les organisations et structures en conséquence.

- Diversifier les propositions éducatives, les modes relationnels, les postures et les approches éducatives, les ambiances et les espaces. Laisser suffisamment d'espace et de temps de liberté pour que l'enfant développe ses capacités d'imagination et de création.

- S'attacher à organiser en tout temps et lieu, des temps de repos, d'aération et de mouvement aux enfants.

- Mettre en place une organisation quotidienne respectueuse tant du collectif que des individualités.

Envoyé en préfecture le 19/02/2021
Reçu en préfecture le 19/02/2021
Affiché le
ID : 018-200027076-20210217-2111-DE

- Mettre en place une organisation des temps libres qui prenne en compte la r[illegible] et leur permette d'y répondre de façon autonome.

3. Proposer une offre éducative complémentaire et contribuer à l'enrichir de façon permanente

Considérant que la collectivité n'est pas le seul opérateur éducatif du territoire, qu'elle œuvre aux côtés de l'Education nationale, des institutions départementales, des associations et autres initiatives citoyennes, la proposition éducative locale s'élaborera à partir des actions existantes et s'attachera à les consolider, les enrichir, les compléter, les diversifier et les relier par des projets thématiques transversaux concernant plusieurs temps de vie des enfants et des jeunes.

- Proposer des actions culturelles et artistiques diversifiées et de qualité selon les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle (rencontrer des œuvres et des artistes, pratiquer, créer) afin de permettre à l'enfant de découvrir ses goûts, de développer sa sensibilité et de construire son esprit critique.

- Proposer des actions thématiques à travers l'éducation sportive, scientifique et technique, aux médias, à l'expression, aux droits des enfants pour que l'offre éducative corresponde à chacune des personnalités. Ces actions pourraient être proposées en lien avec les projets d'écoles.

LES CONDITIONS DE REUSSITE

La démarche amorcée lors de la phase d'élaboration initiale du Projet Éducatif Intercommunal a permis, progressivement, de mobiliser un nombre croissant d'acteurs éducatifs du territoire. L'ambition est de continuer à mobiliser ces personnes, de contribuer à les qualifier, et d'intéresser de nouveaux acteurs, afin de les associer.

Le travail en partenariat avec l'ensemble des communes de la CDC ABC est indispensable pour répondre à leurs besoins et particularités.

1. Former les acteurs éducatifs

La formation, notamment des professionnels, est un levier pour développer la qualité de l'action éducative. Cela nécessite de préciser les compétences et les qualifications nécessaires pour permettre la réalisation des objectifs du projet. Il est également indispensable de permettre à tous les acteurs d'accéder à la formation professionnelle tout au long de leur parcours.

Pour les acteurs éducatifs professionnels de la CDC ABC, il s'agira d'intégrer leur formation dans les temps de travail, de concevoir et d'animer des actions de formation territorialisées et pluri-acteurs, de définir des objectifs en termes de formation diplômante et qualifiante. Pour les non-professionnels, il sera nécessaire de commencer par identifier plus précisément leurs besoins et leurs attentes avant de proposer des actions adaptées à leurs contraintes. Il pourra s'agir de temps d'information réguliers ou encore, de formations courtes.

2. Permettre une participation réelle des enfants, des jeunes et des familles

En les mettant en situation d'être des acteurs de la construction de leurs propres savoirs, de la création et de la conduite de projets, de l'animation du vivre-ensemble ou de la transformation de leur territoire de vie, les démarches participatives permettent aux enfants et aux jeunes de s'éduquer autrement.

Envoyé en préfecture le 19/02/2021
Reçu en préfecture le 19/02/2021
Affiché le
ID : 018-200027076-20210217-2111-DE

Les structures éducatives, écoles, centres de loisirs, collèges, associations… constit[illegible] mobilisation des enfants et des jeunes. S'attacher à développer la participation des enfants et des jeunes, c'est leur permettre de se situer dans ces espaces et d'y agir, c'est les inviter à prendre part à leur fonctionnement, voire à le modifier. C'est aussi leur donner les clés pour, demain, agir sur leur territoire, participer activement à leurs propres parcours éducatifs.

Il faudra cependant rester vigilants aux liens entre les différentes communes, les différentes structures et l'intercommunalité pour que la participation des enfants et des jeunes s'inscrive bien dans une dynamique intercommunale.

3. Privilégier un fonctionnement par étapes

Les réalisations qui découleront du Projet Éducatif Intercommunal ne peuvent pas être figées en amont. Il est nécessaire d'intégrer des éléments nouveaux en cours du projet et de partir des initiatives existantes qui font sens pour les habitants de la CDC ABC. Ce qui importe, ce n'est pas seulement l'ambition ou l'objectif, ni même la réalisation de l'inventaire des actions ; c'est aussi la démarche et le chemin collectif parcouru avec l'ensemble des acteurs et qui contribue à la création d'un récit éducatif collectif.

La planification et l'évaluation du Projet Éducatif Intercommunal de la CDC ABC s'appuieront donc sur une logique d'étapes, permettant de resituer chacune des actions à accomplir dans une perspective globale et un enchaînement logique et progressif d'actions, en référence à des ambitions et objectifs pédagogiques, et non pas aux seules contraintes temporelles.

4. Evaluer ensemble et au fil du projet

Dans la continuité de la démarche participative de la Ctg, qui a permis d'élaborer le Projet Educatif Intercommunal et d'amorcer la mobilisation des habitants du territoire autour des enjeux éducatifs, un comité de pilotage élargi, sera mis en place autour de l'évaluation afin d'alimenter la réflexion préalable à la détermination de ses modalités. Il s'agira de préciser les finalités de l'évaluation, de définir ses différents registres et modalités, de proposer des critères et indicateurs exploitables.

Afin d'aborder l'évaluation du Projet Éducatif Intercommunal de la façon la moins restrictive possible, les critères et indicateurs choisis devront permettre de répondre aux questions suivantes :

- Quels effets constatons-nous ? Quels ont été les effets des décisions prises, des actions conduites ?
- Les objectifs visés ont-ils été atteints ? partiellement atteints ?
- Quels ont été les moyens mobilisés pour atteindre ces objectifs ? Etaient-ce les plus pertinents ? Tous les moyens mobilisables l'ont-ils été ?
- L'organisation et les actions projetées ont-elles pu être adaptées à de nouvelles contraintes, réactives ? A- t-on pu tenir compte des remontées du terrain ?
- Le fonctionnement actuel est-il durable ? tenable ? adaptable ?

Tout au long de la mise en œuvre du Projet Educatif Intercommunal, les rencontres territoriales pour l'éducation contribueront à l'évaluation du déploiement des actions prévues, en référence aux principes et orientations qui fondent le projet.

En parallèle de ces travaux, les services de la Communauté de communes se doteront d'outils structurants pour affiner le suivi de l'activité en référence aux orientations du Projet Educatif Intercommunal. Ces outils feront l'objet d'une consultation et/ou validation par la commission enfance-jeunesse.

Envoyé en préfecture le 19/02/2021
Reçu en préfecture le 19/02/2021
Affiché le
ID : 018-200027076-20210217-2111-DE

LES MOYENS MOBILISES

Les données figurant dans cette partie sont une cartographie à un instant « T » et seront amenées à évoluer tout au long de la mise en œuvre du Projet Educatif Intercommunal, en fonction des choix politiques et organisationnels qui seront opérés, mais aussi en tenant compte de l'évolution démographique du territoire.

1. Les moyens humains

Au 1er septembre 2020, le service enfance-jeunesse compte, 17 agents œuvrent pour les 3-17 ans, dont 65% d'agents titulaires de la fonction publique territoriale (6 agents mis à disposition des communes), 23% d'agents en contrat à durée déterminée, et 12% en contrats aidés (1 agent mis à disposition des communes).

Chaque structure est dirigée par un(e) directeur(-trice) diplômé(e). Sous son autorité, les équipes d'animateurs sont composées de personnels détenteurs de BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation) ou équivalent dans une proportion supérieure à 50%.

L'encadrement comprend au minimum :

- Sur le temps extrascolaire : 1 animateur pour 8 enfants dans la section maternelle, 1 animateur pour 12 enfants dans la section élémentaire et 1 animateur pour 12 pour la section jeunes.

- Sur le temps périscolaire : 1 animateur pour 14 enfants dans la section maternelle, 1 animateur pour 18 enfants dans la section élémentaire.

Ainsi, les activités périscolaires et extrascolaires s'exercent à ce jour comme suit :

Par nécessité de service (ex : changement horaires école), et pour répondre aux besoins des familles, il est possible que les horaires évoluent et les sites d'accueil soient modifiés.

Accueil périscolaire

	Lieux	Horaires ouverture / fermeture
BIGNY-VALLENAY	Réfectoire de l'école *Avenue Hubert Gaulier*	7h00 - 8H30 16h30 - 18h30
CHATEAUNEUF SUR CHER	Salle de classe *Rue de l'Equerre*	7h00 - 9h00 16h30 - 18h30
LEVET	Complexe périscolaire *Impasse des Charmilles*	7h00 - 9H00 16h30 - 18h30
LIGNIERES	Ecole maternelle *Place du Champ de Foire*	7h00 - 9h00 16h30 – 18h00
UZAY LE VENON	Réfectoire de l'école *Rue de la République*	7h30 – 8h30 16h30 - 18h30
VENESMES	Réfectoire de l'école *Route de la Croix Blanche*	7h00 - 9h00 16h30 - 18h30

Envoyé en préfecture le 19/02/2021
Reçu en préfecture le 19/02/2021
Affiché le
ID : 018-200027076-20210217-2111-DE

Accueil extrascolaire

	Lieux	Périodes d'ouverture	Horaires
CHATEAUNEUF SUR CHER	Ecole maternelle *Place des Promenades*	Grandes vacances	**7h00 - 18h30**
LEVET	Complexe périscolaire *Impasse des Charmilles*	Mercredis, petites et grandes vacances	**7h00 - 18h30**
LIGNIERES	Ecole maternelle *Place du Champ de Foire*	Mercredis	**7h00 - 18h30**
VENESMES	Centre de loisirs *24 Rue des Écoles*	Mercredis, petites et grandes vacances	**7h00 - 18h30**

Accueil jeunes

Pour les jeunes de 11 (collégiens) à 17 ans, des actions se déroulent sur l'ensemble du territoire durant les vacances scolaires et des séjours sont organisés ponctuellement en dehors du territoire. La mise en place d'activités diverses et adaptées est en cours d'organisation sur les périodes scolaires.

L'objectif de l'organisateur étant de développer ces activités sur l 'ensemble du territoire en favorisant les projets jeunes et en les rendant acteurs de leurs activités. Créer du lien et sociabiliser les jeunes sont des priorités.

2. Des moyens financiers importants

Le service enfance-jeunesse de la CDC ABC a géré un budget de fonctionnement en 2019 de 356 455.76 €, et 4 737.52€ d'investissement.

En fonctionnement, le reste à charge du service enfance-jeunesse pour la collectivité s'élevait à 53.77%.

La participation des familles, les prestations versées par les partenaires tels que la CAF du Cher (prestations de service, actions du contrat enfance-jeunesse), la MSA (aide aux vacances) et le Conseil Départemental du Cher, représentent 46.23% du budget.

3. Des locaux et espaces dédiés ou mutualisés

Les lieux d'accueils périscolaires et extrascolaires sont répartis sur le territoire. Ce sont des locaux mis à disposition par les communes et implantés au sein des établissements scolaires, exception faite pour l'accueil collectif de mineurs sur les communes de Levet et Venesmes qui a des locaux dédiés.

Les communes mettent également à la disposition du service enfance-jeunesse leurs infrastructures sportives (Dojo, city-stade, terrains de sports …). La mutualisation de ces moyens permet ainsi la mise en place d'actions permettant aux enfants et aux jeunes de bénéficier de prestations de qualité à travers la découverte du territoire.

La mise en place de conventions d'utilisation des locaux communaux, s'inscrivant dans une perspective de cohérence des temps et espaces éducatifs et répondant également au souci économique d'optimiser l'exploitation des ressources du territoire, permettra de renforcer l'efficacité des mutualisations, d'en développer de nouvelles.

Envoyé en préfecture le 19/02/2021
Reçu en préfecture le 19/02/2021
Affiché le
ID : 018-200027076-20210217-2111-DE

VERS 2026, DES ACTIONS CONCRÈTES

Les principes et orientations éducatives du Projet Educatif Intercommunal seront déclinées, au quotidien, par l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire dans le cadre des démarches qu'ils mettront en œuvre. Afin de s'assurer de la cohérence de ces démarches avec les principes et orientations exposés précédemment dans ce document, mais aussi entre elles, des fiches démarches sont proposées. Elles permettront aux différents acteurs de s'entendre sur leur contexte d'intervention, sur les orientations de leur travail, mais aussi sur les priorités.

Ces fiches démarches pourront être déclinées, par chaque acteur éducatif, en autant de fiches projets que nécessaire. L'ensemble ayant pour objectif de renforcer la cohérence entre les initiatives de chacun, sans empêcher la diversité, l'initiative.

Un premier groupe de démarches à initier est envisagé, dès l'officialisation du Projet Educatif Intercommunal, en référence aux travaux des comités techniques thématiques qui ont irrigué la démarche d'écriture du projet. D'autres démarches pourront être imaginées et déployées tout au long de la mise en œuvre du Projet.

Les moyens humains et matériels à mobiliser pour la conduite et la réussite de ces actions restent à définir.

Les démarches à initier :

1. S'approprier et participer à la mise en œuvre du Projet Educatif Intercommunal
2. Une organisation de service adaptée aux orientations
3. Intensifier et généraliser la démarche d'ouverture des domaines d'éducation
4. Permettre aux familles d'être partie-prenantes du Projet Éducatif Intercommunal et de l'organisation des structures
5. Associer les enfants et les jeunes de la vie de la structure à celle du territoire

Envoyé en préfecture le 19/02/2021
Reçu en préfecture le 19/02/2021
Affiché le
ID : 018-200027076-20210217-2111-DE

FICHE DEMARCHE N°1

S'APPROPRIER ET PARTICIPER A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET ÉDUCATIF INTERCOMMUNAL

ORIENTATIONS DE TRAVAIL

Les équipes chargées de la mise en œuvre de ce Projet Éducatif Intercommunal s'engagent à :

- s'approprier les valeurs de ce Projet Éducatif Intercommunal,
- rechercher en équipe avec les personnes encadrant directement les enfants et jeunes comment mettre en œuvre les orientations de ce Projet Éducatif Intercommunal
- décliner dans leur projet pédagogique les orientations et fiches projets.
- mobiliser les moyens nécessaires à la réussite de ces objectifs.

Cela passera par une démarche progressive coordonnée par le service enfance jeunesse :

Etape 1 – Informer, inviter, inciter à participer : présentation du PEI, explicitation de ces valeurs, principes, orientations et projets par le biais de temps spécifiques au sein des accueils collectifs de mineurs.
Etape 2 - S'approprier, organiser la mise en œuvre : temps de réflexion et d'appropriation du Projet Educatif Intercommunal au sein de chaque équipe afin que les projets pédagogiques de chaque structure soient établis en référence à ce document.

Les familles ne seront pas exclues de cette démarche d'appropriation

Cette démarche progressive nécessitera la mise en place d'un partenariat institutionnel fort, tant avec les Mairies que de l'Éducation nationale.

Envoyé en préfecture le 19/02/2021
Reçu en préfecture le 19/02/2021
Affiché le
ID : 018-200027076-20210217-2111-DE

ORIENTATIONS DE TRAVAIL

1. POURSUIVRE L'EVOLUTION DE L'ORGANISATION DES SERVICES COMMUNAUTAIRES POUR LES ADAPTER AUX ORIENTATIONS DE CE PROJET ÉDUCATIF INTERCOMMUNAL ET AUX ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE.

La Communauté de communes a entrepris une démarche de réorganisation au cours de l'élaboration de ce document. Au-delà de l'organisation interne des équipes, la réorganisation devra s'attacher à développer l'ensemble des liens fonctionnels des structures éducatives avec leur environnement et à mobiliser les éducateurs et partenaires de façon pérenne.

Concrètement cela passera par :

- Organiser du lien entre les services intercommunaux, notamment avec le service petite enfance et son projet éducatif, le service communication et ses outils, le service prévention et ses actions, les services techniques et ses projets pour accueillir les nouvelles familles, etc.
- Réinterroger chaque année l'organisation du service enfance jeunesse pour vérifier son adéquation avec les objectifs poursuivis par ce Projet Éducatif Intercommunal.
- Décliner le projet de service en fiches de poste opérationnelles qui définissent les fonctions et rôles de chacun.
- Organiser des projets thématiques transversaux se développant entre les structures, les tranches d'âges et les temps de l'enfant et du jeune.
- Élaborer le projet pédagogique de chaque structure à partir d'une analyse de son territoire d'action et de son public, tant en termes de données sociales de la population (catégories socio-professionnelles, mobilité, taux de travail), que de repérage des ressources associatives et partenariales. Structurer les espaces de chaque structure en fonction des besoins des enfants de la tranche d'âge accueillie et des objectifs pédagogiques définis.
- Repérer, mobiliser et utiliser les compétences spécifiques des personnels et les ressources du territoire.
- Former les équipes sur la mise en œuvre opérationnelle de projets thématiques
- Partager avec les intervenants extérieurs les valeurs et orientations de ce Projet Éducatif Intercommunal et les informer du projet pédagogique des structures dans lesquelles ils interviennent.
- Rechercher des partenariats pour amener les ressources manquant sur le territoire et impliquer les partenaires institutionnels dans les projets afin qu'ils mobilisent les ressources de leurs services pour faciliter leur mise en œuvre.
- Adapter les locaux aux ambitions éducatives et donc se donner les moyens matériels d'accueillir autant d'enfants que nécessaire dans de bonnes conditions, d'organiser des activités diversifiées et de qualité. (Cf cahier des charges pour un accueil périscolaire type)

2. SE SOUCIER DE L'EQUITE TERRITORIALE

Étant donné les disparités existantes entre les communes regroupées au sein de la CDC ABC, les propositions éducatives s'attacheront à viser une équité entre les enfants, jeunes et familles des différentes communes.

Ainsi les projets des structures d'animation intercommunales et communales s'attacheront à mobiliser des ressources extérieures à la commune afin de compenser leur absence au niveau local.

Envoyé en préfecture le 19/02/2021
Reçu en préfecture le 19/02/2021
Affiché le
ID : 018-200027076-20210217-2111-DE

Il s'agira donc de :

- Recenser les ressources existantes et repérer les manques
- Organiser la mobilité des moyens intercommunaux pour les amener sur les territoires et auprès des publics les plus éloignés de l'offre éducative / mobiliser les communes
- Renforcer le lien avec les mairies et les équipes municipales autour du projet éducatif intercommunal
- Repérer les ressources extérieures et les mobiliser.

3. SE SOUCIER DES ENFANTS A BESOINS PARTICULIERS

Le projet éducatif intercommunal de la CDC ABC vise à répondre aux besoins éducatifs de tous les enfants et jeunes du territoire. Parce qu'il s'agit d'une ambition éducative qui s'inscrit dans l'objectif de vivre ensemble d'une part, l'ambition est de mobiliser l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire. Parce qu'il s'agit d'une obligation dans le cadre de la règlementation des accueils collectifs de mineurs d'autre part, les équipes éducatives de la Communauté de communes seront particulièrement mobilisées.

- Anticiper l'accueil des enfants à besoins particuliers (situation de handicap, difficulté comportementales, difficultés familiales, précarité sociale ou culturelle) par la formation des équipes éducatives et l'aménagement des locaux.
- Réinterroger les modalités de mise en œuvre des Projets d'Accueil Individualisé au sein des accueils collectifs de mineurs gérés par la Communauté de communes.
- Renforcer les partenariats avec les acteurs du territoire les plus concernés par l'accueil des enfants à besoins particuliers (associations spécialisées, services du Département, etc.)

Envoyé en préfecture le 19/02/2021
Reçu en préfecture le 19/02/2021
Affiché le
ID : 018-200027076-20210217-2111-DE

FICHE DEMARCHE N°3

INTENSIFIER ET GENERALISER LA DEMARCHE D'OUVERTURE DES DOMAINES D'EDUCATION

ORIENTATIONS DE TRAVAIL

La proposition éducative mise en œuvre en application de ce Projet Éducatif Intercommunal s'attachera à équilibrer les actions dans les domaines suivants :

- éducation artistique et culturelle
- éducation à l'environnement
- éducation à la citoyenneté
- éducation à la santé

Cette démarche « d'éducation à … » se développera en fonction de l'élargissement croissant du territoire des enfants et des jeunes. Elle se matérialisera autant par des activités ponctuelles, que des actions à court terme et des projets à moyen terme.

Elle pourra se développer au sein de chaque groupe d'enfants ou jeunes, à l'échelle de la structure ou être le support de projets transversaux à l'échelle du territoire. Elle pourra faire l'objet d'actions spécifiques sur un domaine ou se développer au travers de projets thématiques. On peut citer à titre d'exemple un projet intergénérationnel qui comprendrait des interventions santé, des rencontres entre enfants, jeunes et personnes âgées …

Elle sera l'occasion de mobiliser de nouveaux partenaires tant locaux qu'extérieurs au territoire.

Envoyé en préfecture le 19/02/2021
Reçu en préfecture le 19/02/2021
Affiché le
ID : 018-200027076-20210217-2111-DE

FICHE DEMARCHE N°4

PERMETTRE AUX FAMILLES D'ETRE PARTIE-PRENANTES DU PROJET ÉDUCATIF INTERCOMMUNAL ET DE L'ORGANISATION DES STRUCTURES

ORIENTATIONS DE TRAVAIL

L'enjeu est ici de permettre aux familles et principalement aux parents de sortir de la logique d'utilisateurs de service pour aller vers une logique de participation citoyenne.

INFORMER largement les familles sur :

- les valeurs, objectifs et enjeux éducatifs de ce Projet Educatif Intercommunal ;
- l'organisation des propositions éducatives sur le territoire et leurs modalités de mise en œuvre ;
- les différentes actions et projets s'inscrivant dans le cadre du Projet Educatif Intercommunal.

IMPLIQUER les parents dans :

- la réflexion éducative par le biais des rencontres territoriales pour l'éducation ou de conseils de structure ;
- les actions éducatives auxquelles participent leurs enfants ;
- le fonctionnement quotidien des structures En effet, la participation à l'action suscite et entretient la participation du plus grand nombre et notamment des personnes ne disposant pas d'appétence pour s'exprimer en groupe lors de réunions.

CONSULTER périodiquement les familles au plus près des activités des enfants par le biais de divers procédés (murs d'expressions, livrets, boites à idées, questionnaires, interview, temps de rencontre, moments conviviaux, etc.) afin de faire évoluer les organisations en conséquence ou de justifier les choix en place et les contraintes existantes.

Envoyé en préfecture le 19/02/2021
Reçu en préfecture le 19/02/2021
Affiché le
ID : 018-200027076-20210217-2111-DE

ASSOCIER LES ENFANTS ET LES JEUNES A LA VIE DE LA STRUCTURE A CELLE DU TERRITOIRE

ORIENTATIONS DE TRAVAIL

Cette démarche participative se traduira par la mise en place d'espaces de parole des enfants dans chaque accueil collectif de mineurs de la communauté de communes (accueils périscolaires, centres de loisirs, espaces jeunes). Les enfants seront consultés régulièrement sur le fonctionnement de la structure, sur l'organisation des transitions entre leurs temps de vie familiaux, de loisirs et scolaires, sur les projets d'animation conduits, sur les espaces publics à leur disposition, sur leur perception des propositions éducatives du territoire. Ces temps d'échanges mobiliseront des techniques d'animation diversifiées afin de garantir l'expression de tous les enfants et pas seulement de certains. A titre d'exemple, nous pouvons citer ici le questionnaire, les boites à idées, les murs d'expression, les ateliers d'écriture, les goûters philo, les débats d'enfants, etc.

Les paroles recueillies seront prises en compte dans l'organisation des structures et une synthèse sera transmise régulièrement à la cellule de coordination afin d'alimenter la réflexion des responsables de la mise en œuvre du Projet Éducatif Intercommunal ainsi que l'évaluation de ce projet.

Ce Projet Éducatif Intercommunal souhaite renforcer les propositions en direction des jeunes, les diversifier et les développer selon une démarche évolutive tant en terme de temps que d'ampleur.

- Étape 1 : RENFORCER

  c'est à dire accroître le nombre d'actions, séparer les tranches d'âges, former les équipes d'animation aux spécificités de l'action en direction des jeunes, multiplier les lieux d'information des jeunes sur ces actions.

- Étape 2 : DIVERSIFIER

  les types d'activités d'actions et de projets, les domaines d'activités, les lieux géographiques, les intervenants, les modes d'intervention, etc.

- Étape 3 : DÉVELOPPER

  élaborer pour chaque tranche d'âge 3 types de proposition éducative :

  - la proposition d'activités, d'actions et de projets au sein desquels les jeunes sont utilisateurs … **"un projet POUR les jeunes"**
  - la proposition de projets suscitant l'implication active des jeunes… **"un projet AVEC les jeunes"**
  - la proposition d'espaces et d'outils permettant aux jeunes de concevoir et réaliser eux-mêmes leurs actions et projets … **"un projet PAR les jeunes"**

Tout au long de cette évolution, une attention particulière sera portée aux jeunes les plus éloignés géographiquement et/ou culturellement des propositions éducatives, des jeunes à besoins particuliers ainsi qu'à l'accompagnement du passage des actions enfance aux actions jeunesse. Cela se matérialisera notamment par une information et un accompagnement des familles concernées.